



DCM_20220502_04



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 2 mai 2022

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 14
- votants : 16

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 27 avril 2022, s'est réuni le 2 mai 2022 à 20h30 à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire et avec Mme Valérie VUILLERMOT pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Camille BARBAZ à Aurore BRULPORT, Carmen VALLET à Anne-Marie MIVELLE

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Olivier BLANCHARD, Martial VERNEREY

Objet : Association « Familles rurales – Arc-en-Ciel », rectificatif de la subvention 2022

Par délibération en date du 11 avril 2022, le conseil municipal a accordé une subvention d'un montant de 33 017,88 € à l'association « Familles rurales – Arc-en-Ciel » pour le fonctionnement du centre périscolaire au titre de l'année 2022.

M. le Maire informe que le conseil municipal d'une erreur dans le calcul du montant de ladite subvention, due à des données incomplètes sur la répartition entre les communes de Mignovillard et Bief-du-Fourg, des heures de fréquentation du centre périscolaire en 2021.

Après vérification et correction, la subvention de la Commune de Mignovillard doit être portée à 34 843,94 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du montant de la subvention et charge M. le Maire des formalités liées à ce rectificatif.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE

